

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

## Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire

Jeudi 09 novembre 2017 à 17 H

Au Collet-de-Dèze

**Présents** : Vanessa ALBARET, Jean-Pierre ALLIER, Serge ANDRE, Gilles BALLAND, Robert BENOIT, Eric BESSAC, Ardoine CLAUZEL, Gérard CROUZAT, Muriel DE GAUDEMONT, André DELEUZE, Pierre FESQUET, Annie GOISET, Jean HANNART, Alain JAFFARD, Jean-Michel LACOMBE, Gérard LAMY, Annie LAUZE, Alain LOUCHE, Pascal MARCHELIDON, Pierre PLAGNES, Noëlle PRATLONG, Michel REYDON, Christian ROUX, Pierre TREBUCHON, Jean-Paul VELAY, Alain VENTURA, Jean-Pierre MICHELET (suppléant), Muriel FOUQUART.

**Excusée** : GAILLAC Josette

**Procurations** : Jean-Claude PIGACHE à Annie GOISET – Bruno DELDIQUE à Gérard CROUZAT

**Secrétaire de séance** : Muriel DE GAUDEMONT

Le Président ouvre la séance.

Le compte rendu de la réunion du Vendredi 29 septembre 2017 est approuvé par 27 voix. M. Jean HANNART, absent à la dernière réunion s'abstient.

M. Alain LOUCHE indique qu'il a invité M. Laurent PAUZIES, Directeur des Relations avec les Collectivités locales en Aveyron et Lozère Orange qui souhaite présenter « Signal Réseaux » aux élus de la CC.

Il laisse la parole à M. PAUZIES qui présente le dispositif « signal réseaux » qui consiste pour les collectivités à déclarer tous les dommages en réseaux : travail de prévention, géolocalisation sur les poteaux (étiquette bleue). – voir diaporama annexé au compte rendu –

Puis s'en suit un échange avec les élus : dispositif intéressant mais responsabilité qu'ORANGE donne aux Collectivités sans qu'il n'y ait de contrepartie pour elles.

M PAUZIES remercie M. LOUCHE pour cet échange avec les élus et quitte la réunion.

### Définition de l'intérêt communautaire au titre de la loi NOTRe

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la loi NOTRe n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** l'arrêté n° SOUS-PREF-2016335-0025 en date du 30 novembre 2016 et l'additif n° SOUS-PREF-2016-351-0014 du 16 décembre 2016 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, de la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en cévennes,

**CONSIDÉRANT** que la loi subordonne l'exercice de certaines compétences communautaires à la définition de l'intérêt communautaire ; ce qui permet de moduler l'intensité d'un transfert de compétence puisque seules les actions affectées d'un intérêt communautaire relèvent alors de l'intercommunalité, les autres restants de la compétence communale,

**CONSIDÉRANT** que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 précise que l'intérêt communautaire est déterminé par l'assemblée délibérante de l'EPCI à la majorité des deux tiers de ses membres et qu'il doit être fixé dans un délai maximum de deux ans suivant le transfert de la compétence ou de la fusion ; à défaut, la communauté sera compétente pour l'intégralité de la compétence transférée,

**CONSIDÉRANT** que la définition de l'intérêt communautaire revêt une importance particulière dans un contexte « post-fusion » puisqu'il constitue un outil d'harmonisation des compétences et de redéfinition du projet de territoire,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient que l'assemblée se prononce sur l'intérêt communautaire d'une compétence dans une délibération spécifique annexée aux statuts de la communauté ; ce qui permet de faire évoluer l'intérêt communautaire d'une compétence, sans avoir à opérer la modification des statuts,

**SUR PROPOSITION** du Bureau élargi à l'ensemble des maires :

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** que relèvent de l'intérêt communautaire, les actions suivantes au sein des compétences considérées :

## **A) GROUPE DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**

### **I - Aménagement de l'espace**

#### **1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire :**

**Sont d'intérêt communautaire :**

- Futures Zones d'Aménagement Concerté
- Organisation des transports non urbains : organisation en second rang d'un service de transport à la demande de personnes en taxi, ou autres par délégation du conseil régional.

#### **2 - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur**

#### **3 - Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

### **II Développement économique**

#### **1 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ;**

#### **2 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ;**

#### **3 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**

**Sont d'intérêt communautaire :**

- les commerces et activités commerciales suivants : Epicerie Biotic Ste Croix - Epicerie Boulangerie Le Pompidou - Station carburant Ste Croix - Restaurant Martinet ;
- Implantation de futurs commerces pour palier la carence de l'initiative privé et favoriser le maintien de la population en milieu rural ;
- soutien aux activités agricoles et forestières ;
- Etudes, acquisition et création d'ateliers relais ;
- Soutien aux porteurs de projets économiques par l'animation ;
- Aide à la création ou l'extension d'activités économiques, sociales à l'initiative des privés ;
- Aides au maintien, à la création et à la transmission des exploitations agricoles, artisanales et commerciales par la mise en réseau, l'anticipation et le partenariat.

#### **4 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;**

### **III – Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'environnement**

### **IV - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage;**

### **V - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;**

## **B) GROUPE DE COMPÉTENCES OPTIONNELLES :**

### **1 - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :**

### **Sont d'intérêt communautaire :**

- **Aménagement et entretien des chemins et sentiers de randonnée suivants** : sentiers du Viala, de Malleivière, de Gasbiel, du Pont du Tarn, du Ventalon, du Villaret, du Moulin du Salson, du ravin de l'Enfer, de l'Espinassas, d'interprétation de la pierre sèche à l'Espinassas, de Tras Lou Serre, de l'Aves, du Chastelas, de Gourdouze, de Soleyrols, du Bayardet, du Cassini, de Verfeuil, de Stevenson (portion sur le territoire), Monjol à Runes, de la Liberté, de la Cascade de Runes, de Coudoulous. Col de Salidès, Aire de Côte, Bézuc, Vallon de Saint Flour, Mas Breton, Saltebouc, Auriol, la Carrière, Saint Roman, Cambous, Castelveil, la Coste, Gabriac, Béal des Abrits, Fontmort, Biasses et sentier du Martinet. Sentier de Tignac – Sentier du Col de Jalcreste – Sentiers de Molières – Sentier du Mulet Grisou – Sentier du Mortissou – Sentier du Vallon de Soubrelargue – Sentier des roches – Sentier du Col des Abeilles – Sentier des Rocs de Galta – Sentier de Champdomergue – Sentier des Pins – Sentier de la Flandonenque – Sentier des Hauts de Saint Privat ;

- Sites Natura 2000 ;
- Mise en œuvre de l'agenda 21 en cours ;
- Animation d'une charte forestière de territoire et conduite des actions s'y rapportant ;
- Adhésion à des chartes de territoire ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement naturel, agricole et architectural
- Compétences hors GEMAPI (bassin versant des Gardons / Tarn Amont et Bassin versant de la Cèze) ;
- Actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles hors eau potable, et hors sites industriels et miniers, comprenant :
  - Études, conseils et animation relatifs à la lutte contre les pollutions et l'amélioration de la qualité des eaux,
  - Information et sensibilisation sur la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant ou de sous-bassins versants,
  - Etudes, conseils et animation relatifs à la protection et à la conservation des eaux superficielles,
  - Etudes, conseils et animation relatifs à la gestion équilibrée des usages des eaux superficielles,
  - Etudes, conseils et animation relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau,
  - Plans de gestion de la ressource à l'échelle de sous-unités hydrographiques
- **Concours** à l'animation et à la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eaux superficielles, hors eau potable, et des milieux aquatiques, dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins
- **Valoriser** les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau ;

## **2 – Politique du logement et du cadre de vie :**

### **Sont d'intérêt communautaire :**

- Politique du logement social en faveur du logement des personnes défavorisées. Interventions limitées aux bâtiments propriétés de la communauté de Communes ;
- Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH);
- Habiter mieux (économie NRJ);
- OPAH;
- Politique d'aménagement rural : Contrats de ruralité ; Animation des centres bourgs – Contrats territoriaux départementaux - Élaboration et gestion d'un Pôle d'équilibre des Territoires Ruraux ;
- Toute candidature à un appel à projets ou à manifestation d'intérêt dans le domaine de la revitalisation rurale et contractualisations s'y rapportant et couvrant tout l'espace communautaire ou ayant pour le moins un impact significatif sur plusieurs communes.

### **3 – Création, aménagement et entretien de la voirie**

#### **Sont d'intérêt communautaire :**

- Les voies communales d'accès aux ZAE

### **4 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :**

#### **Sont d'intérêt communautaire :**

- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des pôles de Pleine Nature.

### **V - Action sociale d'intérêt communautaire :**

#### **Sont d'intérêt communautaire**

- Actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse : Relais Assistant Maternel (RAM) - Contrat Educatif Local (CEL) - Crèche ;
- Actions en faveur des structures d'accueil de loisirs sans hébergement ;
- Etude de faisabilité en vue de la création de foyer logement pour personnes âgées, construction et gestion ;
- Création et gestion de nouveaux centres médico-sociaux ;
- Coordination des services d'aide à la personne ;
- Etude et diagnostic des besoins, équipements et services liés à la santé.

### **VI - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations**

#### ***C) GROUPE DE COMPÉTENCES FACULTATIVES :***

1. Haut-débit : gestion des pylônes propriétés de la Communauté de Communes
2. Assainissement non collectif
3. Actions culturelles, socio-culturelles et sportives : subventions aux associations d'intérêt communautaire, aide à la lecture publique et soutien aux spectacles vivants
4. Edification et entretien des lieux de mémoire relatifs aux actes de résistance contre l'occupation pendant la seconde guerre mondiale
5. Equipements desservant moins de 6 abonnés : captage et distribution d'eau potable et STEP du site du Martinet sur la commune de st Etienne VF
6. STEP de la Fromagerie de Moissac VF
- 7- Soutien aux activités agricoles et forestières dont la charte forestière
- 8- Intervention en qualité de mandataire dans le cadre de la réalisation du projet structurant de sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable
- 9- Mise à disposition de matériel et de personnel communautaires auprès des communes, ou de matériel et de personnel communaux auprès de la Communauté de Communes

**MANDATE** Monsieur le Président pour qu'il notifie cette décision à Madame la Préfète de la Lozère

#### **Création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère**

Alain LOUCHE rappelle qu'il y a eu plusieurs réunions de concertation avec la CCGCC, M. le Sous-Préfet et que la création du PETR doit passer à la CDCI de mi-décembre. Les CC fixeront les missions qu'elles veulent

donner au PETR. Dans un premier temps ces missions seront celles réalisées par l'ATCC plus d'autres missions communes comme le PLPD (Plan Local Prévention Déchets) par exemple.

André DELEUZE indique qu'il y a une voiture qui avait été achetée dans le cadre du PLPD et qu'il reste environ 40 000 €. Il serait judicieux de rétrocéder cet actif au PETR qui va s'occuper du PLPD.

Le personnel de l'ATCC va être intégré dans le PETR. Ce personnel a un statut de droit privé. Il va passer à un statut de droit public. Le département ne pourra pas financer directement les frais de personnel mais il pourra financer les actions réalisées. Le Président propose de délibérer pour la création du PETR et pour désigner les représentants qui y siégeront.

**VU** l'arrêté n°SOUS-PREF-2016-335-0025 en date du 30 novembre 2016 et l'additif n° SOUS-PREF-2016-351-0014 du 16 décembre 2016, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, de la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes,

**VU** l'avis favorable du Conseil communautaire lors de sa réunion plénière en date du 29 septembre 2017 de constituer un territoire organisé avec la communauté de communes Gorges Causses Cévennes,

**VU** les dispositions du Code général des collectivités locales et notamment ses articles L.5741-1 et suivants, L.5710-1 à L.5212-34 et L.5711-1,

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la loi NOTRe n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la loi n°2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles et notamment son article l'article 79 III, qui créé un nouvel espace de coopération et de coordination entre intercommunalités, dénommé Pôle d'Équilibre Territorial Rural, présenté comme « un nouvel outil au service des territoires et des communautés de communes, inscrit par le législateur comme l'espace de contractualisation des politiques publiques régionales, départementales, nationales et européennes, en lui confiant la définition des « conditions du développement économique, écologique, social et culturel du territoire », mais aussi d'aménagement du territoire,

**CONSIDÉRANT** la réflexion poursuivie en la matière par les communautés de communes Gorges Causses Cévennes et des Cévennes au Mont Lozère, qui partagent les mêmes problématiques et souhaitent s'unir pour affronter ensemble les défis importants auxquels elles sont confrontées, en liaison étroite avec les travaux menés dans le cadre des actions de l'Association Territoriale Causses Cévennes,

**CONSIDÉRANT** la décision du Conseil d'administration de l'Association Territoriale Causses Cévennes en date du 2 novembre 2017 de créer un Pôle d'Équilibre Territorial Rural à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à son échelle, sous la forme d'un syndicat mixte fermé,

**VU** le projet de statut du Pôle d'Équilibre Territorial Rural Sud Lozère,

**SUR PROPOSITION** du Bureau :

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR, 4 ABSTENTION, 0 voix CONTRE,**

**APPROUVE** la création au 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'un Pôle d'Équilibre Territorial Rural, réunissant les communautés de communes Gorges Causses Cévennes et des Cévennes au Mont Lozère, qui serait notamment chargé de :

- Reprendre et mettre en œuvre les missions portées par l'Association Territoriale Causes Cévennes (programme Leader, Approche Territoriale Intégrée, mission d'Accueil de nouvelles populations, Contrat de ruralité, Contrat régional, Groupement d'employeurs des Cévennes) ;
- Élaborer, animer, suivre et coordonner la réalisation du projet de territoire du PETR en lien avec le département et la région ;
- Constituer le cadre de contractualisation infra régional et infra départemental des politiques de développement d'aménagement et de solidarité entre les territoires, (Contrat de ruralité, Contrat régional...) en assurant un appui aux collectivités locales sur le périmètre et une programmation annuelle ;
- Optimiser les dispositifs financiers en développant une ingénierie stratégique et opérationnelle dans le cadre de la mise en œuvre des fonds structurels européens ;
- Réaliser des missions de conseil et d'accompagnement de porteurs de projets selon les thématiques qui lui sont confiées ;
- Réaliser des missions d'ingénierie et animer des projets issus du projet de territoire ou d'intérêt territorial.

**APPROUVE** le projet de statuts de ce syndicat mixte fermé dénommé Pôle d'Équilibre Territorial Rural Sud Lozère et l'implantation de son siège social à Florac,

**ANNEXE** ce projet de statuts à la présente délibération,

**DÉCIDE** l'adhérer au Pôle d'Équilibre Territorial Rural Sud Lozère et l'implantation de son siège social à Florac,

**DÉSIGNE** au terme d'un scrutin réglementaire 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants :

| <i>Délégués titulaires :</i> | <i>Délégués suppléants :</i> |
|------------------------------|------------------------------|
| – LOUCHE Alain               | – MARCHELIDON Pascal         |
| – ALLIER Jean-Pierre         | – REYDON Michel              |
| – JAFFARD Alain              | – DELEUZE André              |
| – CLAUZEL Ardoine            | – BENOIT Robert              |
| – HANNART Jean               | – FESQUET Pierre             |
| – PLAGNES Pierre             | – ANDRE Serge                |

**AUTORISE** le président à accomplir tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération et lui **DONNE TOUS POUVOIRS** dans le cadre de cette affaire,

**MANDATE** Monsieur le Président pour qu'il notifie cette décision à Madame la Préfète de la Lozère, afin qu'elle saisisse la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et que puisse, le cas échéant, être pris l'arrêté de création du Pôle d'Équilibre Territorial Rural Sud Lozère.

**Réhabilitation du Presbytère Fraissinet de Lozère : attribution des lots**

- Vu la délibération 2017\_072 du 29/03/2017 de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère portant sur la mise à jour du plan de financement du projet de réhabilitation du presbytère de Fraissinet de Lozère pour un montant total de 397 063.29 € HT,
- Vu la notification par ordre de service du 02/06/2017 à l'architecte BESSIN SEBELIN de la phase

« travaux » du marché de maîtrise d'œuvre en cours,

- Vu la délibération 2017\_108 du 22/06/2017 relative au lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation du presbytère de Fraissinet de Lozère pour un montant de 345 788.44 € ht,

Le Président informe l'assemblée du déroulé de la consultation suivant :

- Il précise au préalable la nouvelle estimation globale ht des travaux avant offres, montée à 353 300 € ht par l'architecte BESSIN SEBELIN pour cause d'aménagements non prévus en juillet 2016 (pour la cuisine, l'accès au jardin, et l'aménagement intérieur). Sachant que le montant global de l'opération dont ingénierie et imprévus reste inchangé (397 063.29 € HT),
- Le 1er AAPC a été mis en ligne le 12/09/2017 pour les 12 lots suivants : 1-Gros œuvre maçonnerie, 2-Charpente bois couverture zinc et ardoise, 3-Menuiseries extérieures bois et intérieures, 4-Doublages cloisons sèches plafonds, 5-Chapes, 6-Carrelages faïences, 7-Sols souples, 8-Enduits extérieurs, 9-Peintures nettoyage, 10-Electricité, 11-Chauffage sanitaire ventilation, 12-Ferronnerie serrurerie,
- Une négociation après remise des offres a eu lieu avec les entreprises des lots suivants : 1-Gros œuvre maçonnerie, 4-Doublages cloisons sèches plafonds, 11-Chauffage sanitaire ventilation,
- Un certain nombre de lots n'ont pas reçu d'offres. Une seconde consultation suite à appel d'offre infructueux a donc été mise en ligne le 18/10/2017. Il s'agit des lots suivants : 2-Charpente bois couverture zinc et ardoise, 3-Menuiseries extérieures bois et intérieures, 3bis-Verrière, 5-Chapes, 6-Carrelages faïences, 12-Ferronnerie serrurerie (sachant que le lot 3 a donc été décomposé).

Le Président informe, qu'après ouverture des plis lors du terme de chacune des 2 consultations décrites précédemment, la commission des marchés s'est à nouveau réunie le 06/11/2017 au Pont de Montvert pour établir le rapport d'analyse des offres final et procéder à la proposition d'attribution des lots telle que suivante :

| DESIGNATION DU LOT                                 | ENTREPRISE RETENUE   | ESTIMATION HT AVANT OFFRE (BESSIN SEBELIN) | MONTANTS HT EN EUROS (ATTRIBUTION) |
|--|----------------------|--|------------------------------------|
| 1-Gros oeuvre maçonnerie                           | SANTOS BARROSO (S&B) | 92 000.00                                  | <b>87 631.08</b>                   |
| 2-Charpente bois couverture zinc et ardoise        | VALDO COUVERTURE     | 36 000.00                                  | <b>34 850.39</b>                   |
| 3-Menuiseries extérieures bois et intérieures      | SAS GELY             | 48 000.00                                  | <b>49 746.80</b>                   |
| 3bis- Menuiseries extérieures aluminium (verrière) | ETS CANAC            | 9 000.00                                   | <b>10 440.00</b>                   |
| 4-Doublages cloisons sèches plafonds               | LOZERE ISOLATION     | 36 700.00                                  | <b>37 826.34</b>                   |
| 5-Chapes   | MF CARRELAGES        | 6 000.00                                   | <b>7 197.00</b>                    |
| 6-Carrelages faïences                              | Guillaume GERBAL     | 7 000.00                                   | <b>8 566.93</b>                    |
| 7-Sols souples                                     | BUGEAUD              | 6 000.00                                   | <b>6 596.64</b>                    |
| 8-Enduits extérieurs                               | VAZ RAVALEMENT       | 12 000.00                                  | <b>12 188.82</b>                   |
| 9-Peintures nettoyage                              | LOZERE PEINTURE      | 11 000.00                                  | <b>11 536.24</b>                   |
| 10-Electricité                                     | PLANCHON             | 12 800.00                                  | <b>12 774.00</b>                   |
| 11-Chauffage sanitaire ventilation                 | ROURE                | 72 000.00                                  | <b>66 950.02</b>                   |
| 12-Ferronnerie serrurerie                          | M. T. E.             | 4 800.00                                   | <b>4 790.00</b>                    |
| <b>MONTANTS TOTAUX HT</b>                          |                      | 353 300.00                                 | <b>351 094.26</b>                  |

Après avoir présenté les propositions d'attributions des lots, le Président précise à l'Assemblée que sur le montant global prévu pour l'opération : 397 063.29 € ht, tel que voté par délibération 2017\_072 du 29/03/2017, il restera 45 969.03 € ht au lieu de 51 274.85 € ht pour les marchés d'ingénierie et divers imprévus (soit 5 305.82 € ht en moins).

Après avoir présenté cet exposé, le Président propose à l'Assemblée d'attribuer les lots et options tels que présentés ci-dessus, pour un montant total de 351 094.26 € HT ainsi que d'approuver la nouvelle économie du projet. Travaux : 351 094.26 € ht. Ingénierie et divers : 45 969.03 € ht. Total inchangé.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** les lots et options tels que présentés ci-dessus pour un montant total de 351 094.26 € HT.
- **DIT** que l'attribution est prononcée sous réserve de la production, en temps et heure, des documents demandés,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution,
- **ACCEPTTE** la nouvelle économie du projet. Travaux : 351 094.26 € ht. Ingénierie et divers : 45 969.03 € ht. Total de l'opération inchangé : 397 063.29 € ht (assurance dommage ouvrages toujours non comprise)

### **Local économique à St Frézal de Ventalon**

- OUVERTURE DES PLIS : le lundi 13 novembre à 9 heures et ANALYSE GLOBALE + PROPOSITION D'ATTRIBUTION au conseil communautaire de décembre : Mardi 21 novembre à 9 heures

### **Etude sur les Hauts Gardons :**

Alain LOUCHE indique au conseil qu'une subvention de 15 000 € a été attribuée dans le cadre du contrat de ruralité au titre du FNADT 2017 pour une étude de maîtrise d'œuvre concernant une production locale dans les Hauts Gardons. Une réunion sera organisée avec Plantes Infuses, l'ATV et les principaux producteurs de la Vallée Française afin de définir plus précisément leurs besoins.

*Note de la rédaction : suite à la réunion organisée par Sébastien Rosset le 17-11-17 avec les principaux producteurs de la vallée française, et vu l'urgence de transmettre la délibération au service de l'Etat faute de quoi on risquait de perdre la subvention, le Président propose la délibération suivante :*

M. LOUCHE informe le conseil que les représentants des principales structures de transformation agricoles de la vallée française se sont réunis avec les élus de la CC et ont indiqué qu'elles étaient toutes concernées par la même problématique de la commercialisation de leurs produits.

Suite à cette rencontre, les représentants des différentes structures agricoles et les élus de la CC ont souhaité mener une étude approfondie sur la pertinence et les critères de faisabilité de la mise en place d'une synergie de commercialisation par un point de vente collectif dans la vallée française.

Le Président propose de valider la réalisation de cette étude. Il demande à l'assemblée d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette étude et de l'autoriser à solliciter le cofinancement nécessaire :

- Coût de l'étude ..... 30 000 € HT
- FNADT (50%) ..... 15 000 €
- Autofinancement ..... 15 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'annuler la délibération N°DE-2017-081 relative à une étude pour le développement des activités des producteurs de plantes infuses et de l'Atelier du Penedis,
- VALIDE la réalisation d'une étude pour établir une stratégie de commercialisation commune à tous les acteurs du pôle agricole des Hauts Gardons. Un cahier des charges a été réalisé et sera indexé à la délibération.
- APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus
- SOLLICITE L'ETAT, au titre du FNADT, dans le cadre du contrat de ruralité 2017, sur la base du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- DECIDE d'apporter les fonds propres nécessaires,
- DONNE mandat au Président pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **Maison de Marie à Fraissinet de Lozère : mise à jour des conditions de location et prolongation du bail**

Vu la délibération 2014\_101 du 26/06/2014 de l'EX Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère approuvant les conditions de location d'un bâtiment situé 18 rue des Fraïsses - 48220 Fraissinet de

Lozère (parcelle E 481), appelé la Maison de Marie, à usage mixte (logement d'habitation F4 + local professionnel d'environ 70 m2),

Vu la convention d'occupation temporaire conclue le 31/12/2014 entre l'EX Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère et Mme Christine PINTER (Céramiste), pour une durée de 2 ans à compter du 01/11/2014 (fin de cette convention le 31/10/2017),

Le Président expose à l'Assemblée la nécessité de reconduire pour 1 an cette convention d'occupation temporaire de la Maison de Marie (Fraissinet de Lozère) avec Mme PINTER, afin de lui permettre d'organiser correctement son déménagement dans la maison qu'elle a achetée et où elle doit terminer des travaux. Il propose par conséquent à l'Assemblée de l'autoriser à signer cet avenant (durée : du 01/11/2017 au 31/10/2018).

Le Président expose par ailleurs à l'Assemblée la nécessité de mettre à jour les conditions de location de cette habitation-local professionnel et lui propose de les approuver telles que suivantes :

- location à usage mixte (logement d'habitation + local professionnel),
- location destinée à des porteurs de projets d'entreprises extérieurs au département avec l'objectif de soutenir le lancement de l'activité et l'installation de la famille sur le territoire de la communauté de communes, dans des conditions durables,
- Fixation du loyer :
  - Année N : logement : 350 € ttc - atelier : 250 € ht
  - Loyer N+1 : révision suivant l'indice de référence INSEE publié le mois de la signature du bail
  - Loyer N+2 : majoration des loyers de 10 %
  - Loyer N+3 : révision suivant l'indice de référence INSEE publié au 1er janvier

CONSIDERANT l'exposé du Président,

Le Conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions de location de la Maison de Marie (Fraissinet de Lozère) telles que présentées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer un avenant d'1 an à la convention d'occupation temporaire en cours avec Mme Christine PINTER (Durée : du 01/11/2017 au 31/10/2018),
- **FIXE** le montant du loyer mensuel pour cette 3ème année de location à la somme de : Logement : 384.97 € ttc - atelier : 274.98 € ht avec révision suivant l'indice de référence INSEE publié au 1er janvier 2018

#### **Maison Odier au Pont de Montvert SML : Contrat de location au 01/11/2017 SALVA Maxime**

Le Président indique à l'Assemblée que le logement de type T3 sur 3 niveaux, situé Le Quai - 48220 LE PONT DE MONTVERT (au-dessus de l'Office de tourisme intercommunal), est disponible à la location à compter du 30/10/2017. Locataire sortant : M. Camille MAURY. Famille souhaitant entrer au 01/11/2017 : M. Maxime SALVA. Il convient de fixer le montant du loyer, d'approuver le nouveau contrat de location, ainsi qu'un prix annuel forfaitaire pour la consommation d'eau, étant donné qu'il n'est pas possible techniquement de subdiviser le compteur d'eau de la maison Odier (dessert aussi l'OTSI - gestion de ce compteur par la commune du Pont de Montvert SML avec facturation à la communauté de communes pour un coût de 120.63 € en 2016.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **De fixer** le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution, à la somme de **396.66 euros** charges non comprises
- **De fixer** le montant de la redevance pour consommation en eau annuelle, à la somme de **80 €**,
- **D'autoriser** le Président à signer le contrat de location avec M. Maxime SALVA à compter du 01/11/2017

#### **Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 : avenant**

**VU** la délibération 2015\_132 de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons approuvant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2019

**VU** la délibération 2016\_111 de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons approuvant la signature de la convention d'objectifs et de partenariats pour la gestion et le fonctionnement des structures d'accueil enfance et jeunesse établie pour une durée de 4 ans.

**VU** la délibération du 27 octobre 2016 de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère approuvant la signature de la convention d'objectifs et de partenariats pour la gestion et le fonctionnement des structures d'accueil enfance et jeunesse établie pour une durée de 4 ans.

**VU** la délibération du 29 mars 2017 de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère approuvant la poursuite de les engagements établis dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et validant la signature de la convention avec l'association Trait d'Union pour la gestion et le fonctionnement des structures d'accueil enfance-jeunesse

**VU** la délibération du 22 juin 2017 approuvant la signature d'une convention de partenariat avec les communes de Sainte Croix Vallée Française, Saint Etienne Vallée Française et Pont de Montvert Sud Mont Lozère, établie pour une durée de 4 ans

Le Président expose à l'assemblée que :

- compte tenu des modifications des rythmes scolaires à la rentrée 2017 et l'abandon des TAP sur notre territoire,
- des sollicitations des communes de Saint Etienne Vallée Française et du Pont de Montvert Sud Lozère pour l'ouverture du centre de loisirs le mercredi
- de la demande de la commune de Vialas de pouvoir intégrer le centre de loisirs communal au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le Président demande à l'assemblée de :

- valider le projet de modification du CEJ
- l'autoriser à solliciter la CCSS pour la mise en œuvre d'un avenant au CEJ permettant l'intégration de ces nouvelles actions et demander les subventions possibles

Il précise que :

- le coût engendré par cette modification sera pris en charge par les communes concernées déduction faite des subventions qui seront éventuellement accordées par la CCSS sur ce volet jeunesse
- Une concertation avec l'association Trait d'Union sera sollicitée pour l'ouverture du centre de loisirs le mercredi sur les communes de Saint Etienne Vallée Française et du Pont de Montvert Sud Lozère, la structure ayant en charge la gestion et le fonctionnement de l'ALSH sur ces territoires
- Un échange sera également nécessaire avec l'association Trait d'Union sur les modalités de restitution des bilans quantitatifs et qualitatifs du volet jeunesse intégrant le centre de loisirs communal de Vialas
- la définition précise des différents projets devra être discutée avec les partenaires concernés pour une mise en œuvre optimale,
- ces projets ne peuvent être envisagés sans l'accord préalable de la CCSS

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet d'avenant au CEJ pour la mise en œuvre des nouvelles actions suivantes :

- ouverture le mercredi du centre de loisirs sur les communes de Saint Etienne Vallée Française et de Pont de Montvert Sud Lozère
- intégration du centre de loisirs communal de VIALAS

**MANDATE** le Président pour solliciter l'accord de la CCSS et les subventions complémentaires possibles pour ces nouvelles actions

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant au CEJ et tout document lié à ce projet

Alain LOUCHE signale que dans la Vallée Longue, les parents sont financièrement défavorisés. Le coût pour faire garder des enfants par un assistant maternel n'a rien à voir avec le coût de la crèche. Le conseil est conscient qu'il faut harmoniser la politique enfance jeunesse sur tout le territoire. Il est nécessaire d'avoir une réflexion globale en associant les différents types de garde, assistant maternel et crèche.

Les CC peuvent confier au PETR une mission d'accueil des jeunes enfants et commencer par faire un diagnostic.

### **Acquisition Camion Benne pour le ramassage des OM**

VU la compétence de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère pour la collecte et le traitement des déchets ménagers

**CONSIDERANT** la nécessité de renouveler le matériel roulant utilisé pour la collecte des ordures ménagères sur son territoire notamment sur le secteur de la commune de Vialas

Le Président propose à l'assemblée de lancer une consultation pour l'acquisition d'un camion benne et précise que s'agissant d'un investissement impactant le budget des Ordures ménagères, il sera nécessaire de solliciter un emprunt si toutefois aucune subvention n'est accordée pour ce projet.

Le Président précise, qu'après échange avec la commune de Vialas, il est pressenti, dès l'acquisition effective du nouveau camion benne, de mettre à disposition le camion de l'ancienne Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons pour la collecte des ordures ménagères de la Commune de Vialas et d'utiliser le nouveau matériel roulant sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet d'acquisition d'un nouveau camion benne pour la collecte des ordures ménagères

**MANDATE** le Président pour lancer la consultation, la recherche de subvention et de financement possibles

**AUTORISE** le Président à signer tout document lié à ce projet et inscrire cette dépense au budget Ordures Ménagères pour 2018

Avant l'achat du camion, une réunion sera organisée avec le personnel technique compétent pour choisir au mieux le type de camion et les options nécessaires.

### **Participation financière des Communes au poste de chargé de mission**

Le Président rappelle à l'assemblée que l'ancienne CC de la Cévenne des Hauts Gardons avait développé sur son territoire, en lien avec les Communes et la BDP, la mise en place de bibliothèques en mettant à disposition un agent intercommunal pour assurer notamment certaines permanences, l'accueil de classes, la gestion des fonds, l'informatisation des bibliothèques, les passages du bibliobus.

Afin de poursuivre ces actions et dans un souci d'équité sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté de Communes, il est proposé aux communes concernées de participer financièrement aux frais liés au poste de chargé de mission culture à compter du 1er janvier 2018 selon les modalités suivantes :

#### **Interventions dans les bibliothèques du territoire de l'ex CCCHG Participations financières des Communes**

| <b>Communes</b>                          | <b>Jour</b> | <b>Objet</b>  | <b>temps</b> | <b>Durée en nb<br/>de semaines<br/>ou de mois</b> | <b>total<br/>heures</b> | <b>Tarif<br/>horaire</b> | <b>Total</b> |             |
|--|-------------|---|--------------|---|-------------------------|--------------------------|--------------|-------------|
| St Etienne                               | lundi       | 1 fois tous les 2 mois bibliobus                                | 3            | 6   | 18                      | 30                       | 540          |             |
|  | jeudi       | permanence bibliothèque<br>gestion des fonds<br>Accueil classes | 6            | 47  | 282                     | 30                       | 8460         |             |
| <b>Total St Etienne Vallée Française</b> |             |   |              |   |                         | <b>300</b>               | <b>30</b>    | <b>9000</b> |

|  |          |  |     |    |     |    |              |
|--|----------|--|-----|----|-----|----|--------------|
| Ste Croix                                    | lundi    | 1 fois ts les 2 mois bibliobus   | 3,5 | 6  | 21  | 30 | 630          |
|  | mercredi | permanence bibliothèque<br>gestion des fonds<br>informatisation                  | 3   | 47 | 141 | 30 | 4230         |
| <b>Total Ste Croix Vallée Française</b>      |          |  |     |    | 162 | 30 | <b>4860</b>  |
| Pompidou                                     | vendredi | permanence bibliothèque<br>gestion des fonds<br>passage bibliobus                | 2   | 41 | 82  | 30 | 2460         |
|  |          |  |     |    |     |    |              |
| <b>Total Le Pompidou</b>                     |          |  |     |    | 82  | 30 | <b>2460</b>  |
| Moissac                                      | vendredi | 1 fois ts les 2 mois bibliobus<br>st Roman de Tousque                            | 2   | 6  | 12  | 30 | 360          |
| <b>Total Moissac Vallée Française</b>        |          |  |     |    | 12  | 30 | <b>360</b>   |
| St martin                                    | mardi    | 1 fois/ mois bibliobus<br>gestion des fonds en lien avec<br>l'animateur culturel | 3   | 11 | 33  | 30 | 990          |
| <b>Total Saint martin de Lansuscle</b>       |          |  |     |    | 33  | 30 | <b>990</b>   |
| <b>Total des participations des Communes</b> |          |  |     |    |     |    | <b>17670</b> |

le tarif horaire intègre les charges salariales, les déplacements, la gestion administrative de la mise à disposition  
le montant annuel des charges salariales (hors frais de déplacement et gestion administrative) est de 20700 €

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de participation financière des communes citées ci-dessus pour la mise à disposition d'un agent intercommunal "chargé de mission culture";

**MANDATE** le Président pour signer avec les Communes concernées une convention établissant les modalités de mise en œuvre de la mise à disposition à compter du 1er janvier 2018.

Pour 2018, les Communes concernées s'engagent à participer financièrement à la mise à disposition de Fanny Berder dans les bibliothèques du territoire de l'ex CCCHG. Les Communes délibéreront dans leurs conseils municipaux et transmettront copie de la délibération à la CC.

Il faut se renseigner auprès de la DRAC pour voir comment harmoniser et égaliser l'accès à la lecture publique Sur toute la CC.

Remplacement de secrétaire : Alain Ventura indique que la Commune de Ventalon en Cévenne a un besoin de 50% de temps de travail de secrétaire. La remplaçante qui travaille actuellement à St Frézal est d'accord pour venir travailler sur notre territoire si elle a un emploi à temps complet.

Il demande s'il ne serait pas opportun pour la CC d'avoir un emploi d'adjoint administratif qui serait mis à disposition dans les Communes.

### **Natura 2000 : convention panneaux d'information**

**VU** la délibération 2016\_101 du 7 novembre 2016 de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons validant le projet de mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation sur le site Natura 2000 du Gardon de Mialet et son plan de financement

**VU** la délibération 2016\_112 du 12 décembre 2016 de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons validant le plan de financement 2017- 1er trimestre 2018 pour l'animation du site Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet

VU la délibération 2017\_034 validant la poursuite de l'action "Animation du site Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet" et le plan de financement 2017 - 1er trimestre 2018

VU la délibération 2017\_111 validant la poursuite de l'action "Animation du site Natura 2000 du Gardon de Mialet et le plan de financement

**CONSIDERANT** la nécessité de signer une convention avec les propriétaires pour la mise en place des panneaux d'information et de sensibilisation sur le site Natura 2000 du Gardon de Mialet

Le Président propose à l'assemblée le projet de convention permettant de définir les engagements et les responsabilités de chacun.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE** le projet de convention avec les propriétaires de parcelles sur lesquelles seront positionnés les panneaux d'information et de sensibilisation sur le site Natura 2000 du Gardon de Mialet

**MANDATE** le Président pour signer la convention et tout document ainsi que les demandes de subvention liées à cette opération.

### Décision modificatives N°3 - Budget Principal

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'il y a lieu de rembourser une subvention de 2009 perçue par l'ex CC des Cévennes au Mont Lozère pour le projet d'acquisition d'une propriété à La Croix de Berthel, sur la Commune de St Maurice de Ventalon. Cette régularisation n'ayant pas été prévue au budget primitif, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| INVESTISSEMENT : |                           | DEPENSES  | RECETTES |
|------------------|---------------------------|-----------|----------|
| 1341             | D.E.T.R. non transférable | 9750.00   |          |
| 2031             | Frais études              | - 9750.00 |          |
| <b>TOTAL :</b>   |                           | <b>0</b>  |          |

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les virements de crédits indiqués ci-dessus.

### Contrat Educatif Local 2016-2017

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de verser aux associations et écoles les subventions attribuées dans le cadre du CEL pour l'année scolaire 2016-2017. Suite à l'analyse des fiches évaluations et de la proposition de la commission culture, le Président propose d'attribuer les subventions CEL selon le tableau mentionné ci-dessous :

| N° action | Porteur projet      | Activités                                 | Com.de com | DDCSPP | DRAC   | TOTAUX | Acompte | Solde  |
|-----------|---------------------|---|------------|--------|--------|--------|---------|--------|
| 1         | FR Le Ginestel      | Atelier Créations<br>Tissu/ACTION ANNULEE | 0.00       | 0.00   | 0.00   | 0.00   |         | 0.00   |
| 2         | FR Le Ginestel      | Atelier Karaté                            | 216.00     | 100.00 | 0.00   | 316.00 |         | 316.00 |
| 3         | FR Vallée Française | Atelier Théâtre                           | 450.00     | 0.00   | 300.00 | 750.00 |         | 750.00 |
| 4         | FR Vallée Française | Soirées Jeux                              | 44.00      | 80.00  | 0.00   | 124.00 |         | 124.00 |
| 5         | FR Vallée Française | Séances Ping Pong                         | 90.00      | 100.00 | 0.00   | 190.00 |         | 190.00 |
| 6         | FR Vallée Française | Séances Tennis                            | 72.00      | 50.00  | 0.00   | 122.00 |         | 122.00 |
| 7         | FR Vallée Française | Spectacle Noël                            | 110.00     | 0.00   | 0.00   | 110.00 |         | 110.00 |

|                        |                               |   |                 |                |                |                 |                 |
|------------------------|-------------------------------|---|-----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| 8                      | FR Vallée Française           | Atelier Théâtre Marionnettes/ACTION ANNULEE     | 0.00            | 0.00           | 0.00           | 0.00            | 0.00            |
| 9                      | FR Vallée Française           | Stage Trapèze Volant                            | 266.00          | 200.00         | 500.00         | 966.00          | 966.00          |
| 10                     | FR Vallée Française           | Ateliers artistiques pédagogiques               | 320.00          | 300.00         | 500.00         | 1120.00         | 1120.00         |
| 11                     | FR Le Chalut                  | Journée sur l'éducation/ACTION ANNULEE          | 0.00            | 0.00           | 0.00           | 0.00            | 0.00            |
| 12                     | FR Le Chalut                  | Stage Théâtre                                   | 80.00           | 0.00           | 150.00         | 230.00          | 230.00          |
| 13                     | FR Le Chalut                  | Colo Enfants                                    | 1360.00         | 200.00         | 0.00           | 1560.00         | 1560.00         |
| 14                     | FR Le Chalut                  | Camp Itinérant Ados                             | 1080.00         | 200.00         | 0.00           | 1280.00         | 1280.00         |
| 15                     | Cinéco                        | Séances Scolaires Cinéma/ VOIR ACTION 5 Ex CCVL | 0.00            | 0.00           | 0.00           | 0.00            | 0.00            |
| 16                     | Cinéco                        | Séances Jeune Public Cinéma                     | 200.00          | 300.00         | 0.00           | 500.00          | 500.00          |
| 17                     | Fédération Ecoles de Musique  | Enseignement Musical                            | 3042.00         | 450.00         | 0.00           | 3492.00         | 3492.00         |
| 18                     | Amis de st Flour du Pempidou  | Concerts Pédagogiques                           | 146.75          | 0.00           | 350.00         | 496.75          | 496.75          |
| 19                     | La Gym j'y vais               | Cours de Gymnastique                            | 350.00          | 100.00         | 0.00           | 450.00          | 450.00          |
| 20                     | Eveil aquatique en Cévennes   | Cours de Natation                               | 600.00          | 80.00          | 0.00           | 680.00          | 680.00          |
| 21                     | Ecoles et Partages            | Séances Piscine Scolaires                       | 534.96          | 0.00           | 0.00           | 534.96          | 534.96          |
| 22                     | Ecole St Etienne VF           | Cycle Mouton/Laine                              | 468.00          | 0.00           | 0.00           | 468.00          | 468.00          |
| 23                     | Ecole St Etienne VF           | Cycle Cirque                                    | 364.00          | 0.00           | 0.00           | 364.00          | 364.00          |
| 24                     | Ecole St Etienne VF           | Cercle de Paroles                               | 442.00          | 0.00           | 0.00           | 442.00          | 442.00          |
| 25                     | APE St Roman de Tousque       | Education Musicale                              | 312.00          | 0.00           | 100.00         | 412.00          | 412.00          |
| 26                     | APE St Roman de Tousque       | Cycle Théâtre                                   | 60.00           | 0.00           | 100.00         | 160.00          | 160.00          |
| 27                     | APE St Martin de Lansuscle    | Voyage Scolaire                                 | 182.00          | 0.00           | 0.00           | 182.00          | 182.00          |
| 28                     | Amis Ecole St Etienne VF      | Cross   | 500.00          | 0.00           | 0.00           | 500.00          | 500.00          |
| 29                     | Amis Ecole St Etienne VF      | Spectacle de Noël                               | 177.00          | 0.00           | 0.00           | 177.00          | 177.00          |
| 30                     | Collège A. Rousson            | Voyage Italie/Sicile                            | 918.00          | 0.00           | 0.00           | 918.00          | 918.00          |
| 31                     | Collège A. Rousson            | Voyage: les perspectives de la mer              | 612.00          | 0.00           | 0.00           | 612.00          | 612.00          |
| 32                     | Trait d'Union                 | Atelier Informatique/ACTION ANNULEE             | 0.00            | 0.00           | 0.00           | 0.00            | 0.00            |
| 33                     | Trait d'Union                 | Séjour Eté                                      | 660.00          | 250.00         | 0.00           | 910.00          | 910.00          |
| 34                     | Trait d'Union                 | Séjour Equitation                               | 320.00          | 200.00         | 0.00           | 520.00          | 520.00          |
| 35                     | Trait d'Union                 | Spectacle Petite Enfance                        | 160.00          | 100.00         | 0.00           | 260.00          | 260.00          |
| 36                     | RPI Ecole Pont Ravagers       | Du mouton à la laine                            | 156.00          | 0.00           | 0.00           | 156.00          | 156.00          |
| 37                     | RPI Ecole Pont Ravagers       | Du mouton à la laine                            | 806.00          | 0.00           | 0.00           | 806.00          | 806.00          |
| <b>TOTAUX Ex CCCHG</b> |                               |   | <b>15098.71</b> | <b>2710.00</b> | <b>2000.00</b> | <b>19808.71</b> | <b>19808.71</b> |
| 1                      | AS Le Collet                  | Football  | 300.00          | 0.00           | 0.00           | 300.00          | 300.00          |
| 2                      | La Calade                     | Course orientation                              | 150.00          | 0.00           | 0.00           | 150.00          | 150.00          |
| 3                      | L'Esperluette                 | Musique   | 200.00          | 200.00         | 0.00           | 400.00          | 400.00          |
| 4                      | L'Esperluette                 | Bibliothèque                                    | 200.00          | 200.00         | 0.00           | 400.00          | 400.00          |
| 5                      | Cinéco                        | Projection films école                          | 690.00          | 0.00           | 0.00           | 690.00          | 690.00          |
| 6                      | Foyer Rural St Michel de Dèze | Activités manuelles                             | 100.00          | 0.00           | 0.00           | 100.00          | 100.00          |

|                        |                                     |   |                 |                |                |                 |                 |                 |
|------------------------|-------------------------------------|---|-----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 7                      | Fédération Ecoles de Musique        | Enseignement musical                              | 3656.50         | 450.00         | 0.00           | 4106.50         | 4000.00         | 106.50          |
| 8                      | Foyer Rural St Germain de C         | Théâtre d'ombres                                  | 80.00           | 80.00          | 0.00           | 160.00          |                 | 160.00          |
| 9                      | Foyer Rural St Germain de C         | Stage Voile                                       | 100.00          | 100.00         | 0.00           | 200.00          |                 | 200.00          |
| 10                     | Regroup.Vallée Longue               | Regroupement                                      | 614.00          | 0.00           | 0.00           | 614.00          | 614.00          | 0.00            |
| 11                     | Regroup.Vallée Longue               | Piscine   | 374.00          | 0.00           | 0.00           | 374.00          | 374.00          | 0.00            |
| 12                     | Ecole St Michel de Dèze             | Cirque  | 500.00          | 0.00           | 150.00         | 650.00          |                 | 650.00          |
| 13                     | Ecole Le Collet de Dèze - subv DRAC | Arts visuels reversée à la mairie du Collet       | 1300.00         | 0.00           | 200.00         | 1500.00         | 1300.00         | 200.00          |
| 14                     | Ecole Le Collet de Dèze - subv DRAC | Education musicale reversée à la mairie du Collet | 1066.00         | 0.00           | 350.00         | 1416.00         | 1066.00         | 350.00          |
|                        | Ecole Le Collet de Dèze             | Classe de mer                                     | 200.00          |                |                | 200.00          |                 | 200.00          |
| 15                     | Ecole St Germain de C               | Du mouton à la laine                              | 572.00          | 0.00           | 0.00           | 572.00          | 572.00          | 0.00            |
| 16                     | Collège Le Collet de Dèze           | Voyage Montpellier                                | 790.00          | 0.00           | 0.00           | 790.00          | 790.00          | 0.00            |
| 17                     | Collège Le Collet de Dèze           | Internat:sorties découvertes                      | 2570.00         | 100.00         | 0.00           | 2670.00         | 2570.00         | 100.00          |
|                        | Collège St Etienne VF               |   | 490.00          | 0.00           | 0.00           | 490.00          | 490.00          | 0.00            |
| 18                     | Ass.sportive collège Collet         | Multi-activités sportives                         | 300.00          | 0.00           | 0.00           | 300.00          |                 | 300.00          |
| 19                     | Ecole St Privat de Vallongue        | Classe découverte sport                           | 300.00          | 0.00           | 0.00           | 300.00          |                 | 300.00          |
| 20                     | Ass. La Belle Etoile                | Cinéma enfants                                    | 100.00          | 0.00           | 0.00           | 100.00          |                 | 100.00          |
| <b>TOTAUX Ex CCVLC</b> |                                     |   | <b>14652.50</b> | <b>1130.00</b> | <b>700.00</b>  | <b>16482.50</b> | <b>11776.00</b> | <b>4706.50</b>  |
| 1                      | Ecole Vialas+APE                    | Danse   | 300.00          | 0.00           | 200.00         | 500.00          |                 | 500.00          |
| 2                      | Foyer Rural Regain                  | Stage de cinéma                                   | 100.00          | 100.00         | 0.00           | 200.00          |                 | 200.00          |
| 3                      | Ass. La Clède                       | Steelband Family Band                             | 100.00          | 0.00           | 0.00           | 100.00          |                 | 100.00          |
| 4                      | Football Sud Lozère                 | Tournoi   | 800.00          | 0.00           | 0.00           | 800.00          |                 | 800.00          |
| 5                      | Foyer Rural Passe Montagne          | Spectacle Noël                                    | 1200.00         | 0.00           | 0.00           | 1200.00         |                 | 1200.00         |
| 6                      | Foyer Rural Passe Montagne          | Stage Théâtre                                     | 200.00          | 200.00         | 200.00         | 600.00          |                 | 600.00          |
| 7                      | Foyer Rural Regain                  | Stage Théâtre                                     | 0.00            | 100.00         | 100.00         | 200.00          |                 | 200.00          |
| 8                      | APE Ecole des Abrits                | Alimentation/ACTION ANNULEE                       | 0.00            | 0.00           | 0.00           | 0.00            |                 | 0.00            |
| 9                      | Crèche Tournicoton                  | Animations Lecture                                | 0.00            | 150.00         | 150.00         | 300.00          |                 | 300.00          |
| 10                     | Regroup. Ecoles VL                  | Regroupement                                      | 150.00          | 0.00           | 0.00           | 150.00          |                 | 150.00          |
| 11                     | APE Ecole des Abrits                | Bien-être à l'école                               | 100.00          | 0.00           | 0.00           | 100.00          |                 | 100.00          |
| 12                     | APE Ecole des Abrits                | Voyage scolaire                                   | 400.00          | 0.00           | 0.00           | 400.00          |                 | 400.00          |
| 13                     | Regroup. Ecoles VL                  | Piscine   | 200.00          | 0.00           | 0.00           | 200.00          |                 | 200.00          |
| 14                     | APE Ecole Estoural                  | Les Energies                                      | 100.00          | 0.00           | 0.00           | 100.00          |                 | 100.00          |
| 15                     | APE Ecole Estoural                  | VTT   | 200.00          | 0.00           | 0.00           | 200.00          |                 | 200.00          |
| 16                     | APE Ecole Estoural                  | Ski de fond                                       | 300.00          | 0.00           | 0.00           | 300.00          |                 | 300.00          |
| 17                     | Association Ecole Estoural          | Voyage Scolaire                                   | 500.00          | 0.00           | 0.00           | 500.00          |                 | 500.00          |
| 18                     | AP Ecole de Vialas                  | Education Musicale                                | 400.00          | 400.00         | 0.00           | 800.00          |                 | 800.00          |
| 19                     | APE Ecole Estoural                  | Théâtre   | 300.00          | 100.00         | 300.00         | 700.00          |                 | 700.00          |
| 20                     | Gymnastique volontaire              | Gymnastique                                       | 200.00          | 0.00           | 0.00           | 200.00          |                 | 200.00          |
| <b>TOTAUX Ex CCML</b>  |                                     |   | <b>5550.00</b>  | <b>1050.00</b> | <b>950.00</b>  | <b>7550.00</b>  |                 | <b>7550.00</b>  |
| <b>TOTAUX 3CC</b>      |                                     |   | <b>35301.21</b> | <b>4890.00</b> | <b>3650.00</b> | <b>43841.21</b> | <b>11776.00</b> | <b>32065.21</b> |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2017, les subventions aux associations et écoles suivant le tableau présenté ci-dessus.

### **GARANTIE AVEC CONTRAT DE PRET EN ANNEXE**

**Vu** la demande formulée par la SA d'HLM LOZERE HABITATIONS et tendant à accorder la garantie de la Communauté de Communes pour le financement de l'opération de Construction d'une brigade de gendarmerie et de quatre logements de fonction – Lou Prat Del Moussu – 48220 LE PONT DE MONTVERT;

**Vu** le rapport établi par le Président,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

**Vu** les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales

**Vu** l'article 2298 du Code civil ;

**Vu le Contrat de Prêt N°66801 en annexe signé entre la SA d' HLM LOZERE HABITATIONS, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 25 voix "pour" et 3 "abstention"

### **DECIDE**

**Article 1** : L'assemblée délibérante du Conseil Communautaire accorde sa garantie à hauteur de **75%** pour le remboursement des Prêts d'un montant total de **660 000 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°66801**, constitué de **1** Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : **La garantie est apportée aux conditions suivantes** : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des Prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée des Prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces Prêts.

### **SPANC**

La commission se réunira pour établir la fiche de poste de la personne à recruter et estimer l'impact budgétaire de cette embauche. Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

### **PLU ST MICHEL: ARRET DU PROJET DE PLU ET BILAN DE LA CONCERTATION**

M. le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, de par ses statuts, dispose de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), et que par délibération n°2017-029 en date du 02 février 2017, le conseil communautaire a décidé d'autoriser les Communes engagées dans l'élaboration d'un PLU à poursuivre la procédure d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme engagés par les communes avant le 1er janvier 2017.

En conséquence, il appartient au conseil communautaire de se prononcer à chaque étape de ces procédures en lieu et place des conseils municipaux et à M. le Président de la communauté de communes de signer tous les documents relatifs aux dossiers PLU.

M. le Maire de St Michel de Dèze informe le conseil communautaire des conditions dans lesquelles le projet de PLU, établi dans le cadre de son élaboration a été mené, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le dit projet.

Il explique qu'en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet PLU et, qu'en application de l'article L.153-14 du - dit code, le - dit document doit être "arrêté" par délibération du conseil communautaire et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.153-11, L-132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

### **Le conseil communautaire,**

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.151-4 et suivants, R.151-1 et suivants,  
VU l'Arrêté n° SOUS-PREF2016-335-0025 du 30 novembre 2016 portant création du nouvel EPCI et fixant les statuts de la Communauté de Communes, notamment ses compétences obligatoires,  
VU la délibération du conseil municipal de St Michel de Dèze en date du 24 mai 2013 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du conseil municipal de St Michel de Dèze du 16 décembre 2016 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,

Entendu l'exposé de St Michel de Dèze,

VU le projet de PLU,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés,

### **Après en avoir délibéré,**

Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant l'élaboration du PLU :

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

A) Des réunions publiques ont été organisées :

- le 02-05-2014 afin de préciser les enjeux du PLU et les objectifs poursuivis par le conseil municipal.
- le 01-10-2014 pour la présentation et discussion du diagnostic.
- le 29-05-2015 pour la présentation et discussion sur le PADD.
- le 06-07-2015 pour présentation de l'étude menée, dans le cadre du PLU, par 3 étudiants de l'école d'architecture de Clermont Ferrand. Cette étude portait sur l'aménagement du bourg principal.
- le 11-07-2016 pour la présentation et discussion sur le projet arrêté.

B) Des ateliers ouverts aux associations et à la population ont été organisés le 12 novembre 2014 dans le cadre de l'élaboration du PADD.

C) Les documents ont fait l'objet de différentes publications :

- dans le bulletin municipal
- sur le site internet de la mairie

où ils sont à disposition permanente.

D) Les documents sont mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat accompagnés d'un registre pour y déposer les éventuelles observations.

Cette concertation a permis à certains habitants du hameau du Rochadel de contester leur classement en zone non constructible. Cette réclamation n'a pas été satisfaite en raison de la dangerosité du carrefour de la voie communale desservant ce hameau depuis la RN106.

Le conseil communautaire tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme

tel qu'il est indexé à la présente,

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L.153-11, L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme à savoir : Madame la Préfète, aux présidents du Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Parc National des Cévennes, Chambre des Métiers,
- à Madame la Préfète, Présidente de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles et Forestiers,
- à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale au titre de l'évaluation environnementale
- aux Maires des communes limitrophes
- aux Présidents d'association agréée qui en feront la demande

Commune du Pont de Montvert SML-: Contrat d'élaboration du PLU

Alain JAFFARD signale que, suite à la création en 2016 de la Commune nouvelle, puis en 2017 au transfert de la compétence PLUI à la CC, il a un devis en attente du bureau d'études Robin et Carbonneau pour un montant de 53 040 € TTC. Il indique que la commande au bureau d'étude doit être faite par la CC. Le dossier de demande de subvention est fait : seul l'Etat participera.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- autorise le Président à passer la commande du PLU de la Commune Nouvelle du Pont de Montvert SML auprès du bureau d'étude Robin et Carbonneau pour un montant HT de 44 200 € HT – 53040 € TTC.

Pour les PLU qui sont en cours, et pour le PLUI, le conseil communautaire délibère à l'unanimité sur le principe du co-financement par les Communes. La Communauté de Communes instruit administrativement les dossiers et engage financièrement les dépenses et les recettes. La Commune concernée verse un fonds de concours pour que l'opération soit neutre financièrement pour la CC.

Questions diverses :

- **Office de Tourisme des Cévennes au Mont Lozère** : Assemblée Générale le 10-11-2017 –

- **MSAP** : Michel REYDON informe le conseil que le dossier de demande de subvention a été monté avec un financement du FNADT mais l'Etat ne peut pas financer avec du FNADT mais avec du FSIL. Aussi il est nécessaire de refaire les dossiers de demande de financement.

Il rend compte également de la journée de formation au profit des personnes du 3<sup>ème</sup> âge qui a été proposée sur Ste Croix et qui a été un grand succès (plus de 20 participants). Quatre journées de formation vont être reproposées.

Michel REYDON demande aux Maires s'ils ont pu installer la visio-conférence dans leurs mairies car la MSAP pourrait faire des tests. André DELEUZE indique qu'il ne veut pas l'utiliser dans sa mairie car son installation a provoqué des nuisances sur l'ordinateur.

Séance levée à 21H15

